



Assemblée générale

Distr. générale
24 mars 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Points 140 et 141 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2022

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2022

Titre II

Affaires politiques

Chapitre 6

Utilisations pacifiques de l'espace

Programme 5

Utilisations pacifiques de l'espace

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**	4
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***	16
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2022	21
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle	22

* [A/76/50](#)

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'entremise du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



Avant-propos

En 2022, le Bureau des affaires spatiales continuera de faciliter et d'appuyer les discussions entre États Membres sur les politiques à mener afin de rendre l'espace plus sûr et plus durable.

La tendance amorcée à la fin des années 2010 s'est accentuée en 2020, année pendant laquelle le record du nombre de satellites lancés a été battu de 118 %. Bien qu'il s'agisse d'un succès important, le déploiement aussi rapide de nouveaux objets dans l'espace n'est pas sans problème ni risque. Pour garantir l'essor du secteur spatial et permettre à tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement, d'en exploiter le plein potentiel, certaines conditions doivent être remplies ; à cette fin, il est nécessaire de poursuivre le dialogue et la coopération multilatérale.

Conformément à son mandat, le Bureau cherchera des moyens novateurs de garantir l'accès de tous aux avantages découlant de l'utilisation de l'espace afin de combler le fossé actuel en matière de capacités spatiales. L'année 2020 a notamment été marquée par le lancement d'un tout premier satellite par le Guatemala, qui est ainsi devenu la deuxième nation à ce faire dans le cadre de l'initiative du Bureau « Accès à l'espace pour tous » ; cette réussite témoigne du pouvoir transformateur de la coopération internationale et des partenariats solides ainsi que de l'importance et de la pertinence de l'Organisation des Nations Unies.

Par ailleurs, il faut œuvrer beaucoup plus activement en faveur d'une plus grande ouverture et d'une plus grande diversité du secteur, ce qui aura pour effet de favoriser l'innovation et d'améliorer la productivité et la génération de revenus. Le Bureau va donc redoubler d'efforts pour parvenir à l'égalité des sexes, chercher des possibilités d'ouvrir davantage les sciences de l'espace aux personnes en situation de handicap et tâcher de mieux faire entendre la voix des jeunes.

Enfin, compte tenu de l'importance cruciale de l'espace, en particulier pour ce qui est d'aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable, le Bureau va encore intensifier l'assistance apportée aux États dans le cadre de ses programmes établis, le but étant de renforcer les capacités nationales dans le domaine des sciences et techniques spatiales et de leurs applications et de mieux faire comprendre le cadre normatif qui régit la conduite des activités spatiales. Le Bureau fera fond, selon qu'il conviendra, sur les enseignements de 2020 et appliquera des solutions et autres outils innovants, notamment ceux dont il a été montré qu'ils permettent d'avoir une plus grande portée, dans l'objectif de reconstruire en mieux.

La Directrice du Bureau des affaires spatiales
(*Signé*) Simonetta **Di Pippo**

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 6.1 Le Bureau des affaires spatiales a pour mission de faire avancer la coopération internationale dans le domaine spatial. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont les résolutions 1472 A (XIV) et 74/82, sur la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace, la résolution 74/67, sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, et la résolution 75/92, sur la continuité des travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires.
- 6.2 Les principales fonctions du Bureau consistent à : a) assurer le secrétariat du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires [résolution 1472 A (XIV)], le secrétariat exécutif du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et de son forum des fournisseurs (résolutions 61/111 et 64/86) et le secrétariat du Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales (résolution 71/90) ; b) mettre en œuvre le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (résolutions 2601 (XXIV) et 37/90) et le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) (résolution 61/110) ; c) gérer le Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique [résolutions 1721 B (XVI) et 3235 (XXIX)] ; d) exécuter les tâches incombant au Secrétaire général en vertu des traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique et des résolutions connexes (résolutions 2222 (XXI), 2345 (XXII), 2777 (XXVI), 3235 (XXIX), 34/68, 37/92, 41/65, 47/68, 59/115 et 62/101).
- 6.3 L'avènement des nouvelles technologies et le nombre croissant d'acteurs ont pour effet de modifier rapidement la structure et la nature des activités spatiales. Dans l'exercice des fonctions qui lui incombent au titre du programme, le Bureau tient compte, notamment, de la complexité croissante de l'environnement, de l'intérêt que présentent les sciences et techniques spatiales et leurs applications pour la réalisation des objectifs arrêtés au niveau mondial ainsi que de la nécessité de garantir la viabilité à long terme des activités spatiales.

Programme de travail

Utilisations pacifiques de l'espace

Objectif

- 6.4 L'objectif auquel le programme contribue est de resserrer la coopération internationale dans la conduite des activités spatiales à des fins pacifiques et de promouvoir l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications.

Stratégie

- 6.5 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau des affaires spatiales continuera de collaborer avec les États Membres afin de promouvoir la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace, notamment en assurant des services fonctionnels et des services de secrétariat au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, au Sous-Comité scientifique et technique, au Sous-Comité juridique et aux groupes de travail qui leur sont rattachés, y compris au Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales. Dans le cadre de son plan de

travail quinquennal, le Groupe de travail aura pour objectifs : a) de recenser et d'examiner les défis que présente la viabilité à long terme des activités spatiales et d'étudier la possibilité d'adopter de nouvelles lignes directrices à cet égard ; b) de favoriser les échanges de données d'expérience, de pratiques et d'enseignements tirés de la mise en œuvre à titre volontaire, par les pays, des lignes directrices adoptées ; c) de mener des activités d'information et de renforcement des capacités, en particulier auprès des nations spatiales émergentes et des pays en développement. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est la principale instance de dialogue institutionnalisé continu sur les questions relatives à l'application et à l'examen des lignes directrices. Par ailleurs, le Bureau apportera un soutien et fournira des services au Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et à son forum des fournisseurs ainsi qu'au Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales.

- 6.6 Le Bureau prévoit également de travailler avec les États Membres, des entités intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres partenaires pour mettre en œuvre certaines initiatives et activités visant à prôner une utilisation responsable de l'espace, notamment par : a) la mise en œuvre du régime international régissant les activités spatiales ; b) l'immatriculation des objets lancés dans l'espace ; c) la réduction des débris spatiaux ; d) les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, le cas échéant ; e) les services civils de positionnement, de navigation et de mesure du temps par satellite et d'autres services par satellite à valeur ajoutée, qui aideront les États Membres à progresser vers l'objectif d'un espace plus sûr et plus durable.
- 6.7 Conformément à son mandat, le Bureau organisera des ateliers, des séminaires, des séances de formation, des missions de conseil technique et d'autres initiatives et fournira un appui et d'autres services de façon à aider les États à : a) se doter de capacités ou renforcer celles qu'ils possèdent déjà dans des domaines tels que le droit de l'espace et les politiques spatiales, la viabilité des activités spatiales, les changements climatiques, la surveillance de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, la santé mondiale, les communications par satellite, la météorologie spatiale, l'exploration spatiale, l'astronomie, les activités de recherche et sauvetage, la réduction des risques de catastrophe et les systèmes mondiaux de navigation par satellite ; b) promouvoir et développer la mise en commun des connaissances ; c) renforcer leurs institutions ; d) mettre en place des instances de collaboration dans le but qu'un plus grand nombre de pays, en particulier en développement, aient recours à des solutions spatiales en vue d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.
- 6.8 Le Bureau compte également continuer d'apporter une aide aux centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales, qui ont été créés par l'Organisation des Nations Unies, à laquelle ils sont affiliés. Situés en Afrique (Maroc et Nigéria), en Asie et dans le Pacifique (Chine et Inde), en Amérique latine et dans les Caraïbes (Brésil et Mexique) et en Asie occidentale (Jordanie), ces centres ont notamment pour mission de dispenser un enseignement et une formation dans un ou plusieurs des domaines suivants : télédétection et systèmes d'information géographique ; applications des satellites de météorologie ; communications par satellite et systèmes de géopositionnement ; sciences de l'espace et de l'atmosphère ; systèmes mondiaux de navigation par satellite.
- 6.9 En outre, le Bureau continuera de mieux faire connaître les travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, ses propres activités et initiatives ainsi que les avantages découlant des activités spatiales, notamment en matière de développement durable. Pour cela, a) il organisera des activités d'information, en lien notamment avec la commémoration de grands événements historiques ou la célébration de journées internationales et d'autres manifestations et b) il élaborera et diffusera des publications, des documents et des supports de communication ou de formation.
- 6.10 Les produits et activités prévus par le Bureau pour 2022 s'inscrivent dans le cadre de stratégies renforcées tenant compte des enseignements tirés de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Les produits et activités prévus comprennent : la fourniture d'une assistance et de services de renforcement des capacités dans le domaine de l'utilisation des techniques spatiales aux fins d'un relèvement résilient ; l'élargissement de l'offre de cours en ligne et l'élaboration de

supports de formation ; le recours accru aux experts nationaux, lorsque c'est possible, en vue d'assurer la continuité des services.

- 6.11 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- a) une participation accrue aux travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, du Sous-Comité scientifique et technique, du Sous-Comité juridique et des groupes de travail qui leur sont rattachés ;
 - b) une meilleure compréhension, acceptation et application du régime juridique international régissant les activités spatiales ;
 - c) un meilleur accès à l'espace et le renforcement de la capacité des pays, en particulier en développement, d'utiliser les sciences et techniques spatiales ainsi que leurs applications, en vue notamment de parvenir au développement durable ;
 - d) une coopération accrue et une meilleure compatibilité et interopérabilité des systèmes mondiaux de navigation par satellite ;
 - e) une meilleure compréhension des divers types d'informations et de services spatiaux, un accès renforcé à ces informations et services et une capacité accrue de les utiliser aux fins de la réduction des risques de catastrophe et des interventions d'urgence ;
 - f) la consolidation des relations de coopération et l'établissement de nouveaux partenariats dans le but de tirer le meilleur parti des ressources disponibles et de trouver des moyens de rendre les capacités spatiales plus accessibles pour tout le monde.

Facteurs externes pour 2022

- 6.12 En ce qui concerne les facteurs externes, l'hypothèse ci-après a été retenue lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 : les parties prenantes peuvent continuer d'aider le Bureau des affaires spatiales à mettre en œuvre le programme, notamment à exécuter les activités prévues, ainsi qu'à répondre aux besoins découlant de l'évolution rapide de la structure et de la nature des activités spatiales et sont disposées à le faire.
- 6.13 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 6.14 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau entend, conformément à son mandat, continuer de tirer parti des partenariats qu'il a noués avec des organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales, y compris des agences spatiales, entreprises, universités, institutions et autres entités liées à l'espace, afin d'examiner les moyens d'être mieux à même de répondre, maintenant et à l'avenir, aux demandes des pays, en particulier des pays en développement, qui sont de plus en plus nombreux à souhaiter être capables d'utiliser les sciences et techniques spatiales et leurs applications. Il entend également établir de nouvelles relations de coopération, notamment avec le secteur privé, pour définir de nouveaux moyens d'offrir à tous un accès à l'espace et faire en sorte que tout le monde puisse profiter des avantages découlant des activités spatiales.
- 6.15 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau continuera de diriger la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace), qui favorise la coordination et la coopération entre les entités participantes. Par l'intermédiaire de ce mécanisme, il s'emploiera à accroître la cohérence et la synergie des travaux menés dans le domaine de l'espace par les entités des Nations Unies, y compris en mettant en place des initiatives bilatérales sur des sujets d'intérêt mutuel.

- 6.16 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, comme en témoigne le fait qu'en 2020, à l'occasion de la Journée internationale des femmes et des filles de science, il a lancé la plateforme Space4Women, site Web dont le but est de promouvoir l'avancement des femmes dans le domaine spatial et de mieux sensibiliser à l'importance des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) dans l'enseignement. Cette plateforme comprend un programme de mentorat permettant de mettre en relation des spécialistes de différentes disciplines et originaires de diverses régions qui travaillent dans le secteur spatial avec des femmes et des filles aspirant à une carrière dans le domaine des STIM afin de les inspirer, de les guider et de les encourager. En outre, le Bureau a également élaboré, à l'intention de son personnel, un ensemble de lignes directrices visant à accroître la participation des femmes aux manifestations et aux activités qu'il organise. Ces directives continueront d'être systématiquement appliquées.
- 6.17 Le Bureau s'attachera à intégrer, dans son programme d'activités, la question de l'inclusion des personnes en situation de handicap. À cette fin, il collaborera avec des associations et organismes spécialisés, en mobilisant notamment les décideurs, en vue de faciliter et de soutenir les initiatives visant une plus grande ouverture des sciences spatiales et afin d'améliorer les perspectives de carrière dans les STIM pour les personnes en situation de handicap.

Activités d'évaluation

- 6.18 Aucune auto-évaluation n'a été menée à bien en 2020. L'auto-évaluation du bureau de Beijing d'UN-SPIDER a été lancée au second semestre 2020 et sera achevée en 2021 ; les conclusions devraient être intégrées dans le plan de travail annuel du bureau de Beijing et dans la stratégie pour la période 2021-2024.
- 6.19 Le Bureau prévoit de conduire, en 2022, une auto-évaluation de ses besoins en matière d'informatique et de communications, le but étant de consolider ses sites Web, bases de données et portails et de les mettre en conformité avec les politiques et directives de l'ONU relatives à la rationalisation des sites Web et au respect des normes.

Exécution du programme en 2020

- 6.20 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Améliorer l'accès au développement des capacités pendant la pandémie

- 6.21 L'une des principales fonctions du Bureau consiste, chaque année, à organiser des activités et initiatives et à fournir des services visant à aider les États Membres, en particulier les pays en développement, à se doter de capacités accrues dans le domaine des sciences et techniques spatiales et de leurs applications. La pandémie de COVID-19 ayant bouleversé de façon inattendue ses méthodes de travail et opérations bien établies, le Bureau a dû s'adapter et trouver des solutions réalisables afin d'honorer ses engagements. Ainsi, il a décidé d'organiser en ligne certaines activités, comme celles sur le droit de l'espace et les politiques spatiales, l'atelier sur l'utilisation des applications spatiales aux fins de l'action climatique ou encore le Forum mondial de l'espace, qui a contribué à favoriser le dialogue et l'échange de bonnes pratiques et à renforcer les partenariats et la collaboration interinstitutions. Cela a permis à un plus grand nombre de personnes de participer aux manifestations en question et, grâce aux modalités d'organisation plus souples, il a été possible d'adapter davantage les activités d'apprentissage aux différents besoins.
- 6.22 De plus, le Bureau a élaboré et exécuté de nouvelles activités en ligne, y compris une série de webinaires sur l'économie spatiale et des séances de formation visant à aider les équipes et les participants issus de pays en développement à poser leur candidature au titre de l'initiative « Accès à l'espace pour tous ». Par ailleurs, en collaboration avec les parties prenantes concernées, dont le

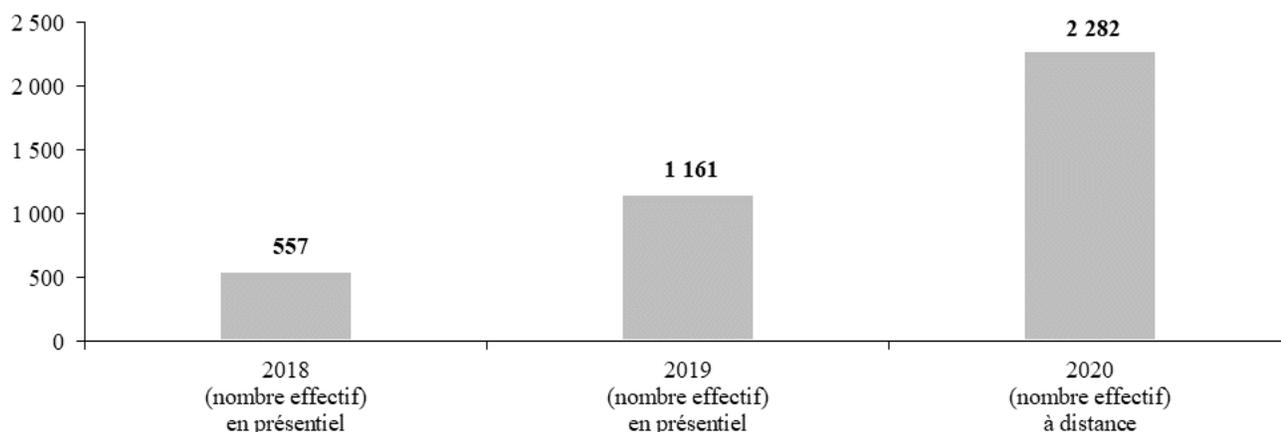
Centre régional de formation aux sciences et technologies spatiales en Inde, il s'est attaché à accélérer l'élaboration et le déploiement d'un module de formation en ligne sur l'utilisation des applications géospatiales aux fins de la gestion des risques de catastrophe.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 6.23 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que 2 282 personnes ont participé à des manifestations (virtuelles), contre 1 161 personnes en 2019 et 557 en 2018 (en présentiel) (voir fig. 6.I).

Figure 6.I

Mesure des résultats : nombre de personnes ayant participé à des manifestations pendant l'année



Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

- 6.24 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Bureau des affaires spatiales. En particulier, elle a entraîné : a) l'annulation des sessions de deux organes intergouvernementaux, à savoir le Sous-Comité juridique et le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ; b) le report de la réunion du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et de son forum des fournisseurs ; c) le report d'ONU-Espace et du forum public connexe ; d) en coordination avec les gouvernements organisateurs, le report (à après 2020) des séminaires, ateliers, activités de formation, offres de bourses et missions techniques consultatives ne pouvant pas être organisés en ligne ou par d'autres moyens. Ainsi, il a fallu reporter les activités d'appui aux équipes issues de deux pays en développement sélectionnées pour conduire des travaux de recherche et des expériences en hypergravité et en microgravité. Chaque fois que cela était possible, le Bureau a fait en sorte d'organiser les séminaires, ateliers et séances de formation en ligne et dispensé ses services de conseils techniques et juridiques lors de webinaires ou par d'autres moyens virtuels. En outre, dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités nationales en matière d'utilisation de solutions spatiales aux fins de la réduction des risques de catastrophe et des interventions d'urgence, le Bureau a détaché deux experts recrutés sur le plan local dans les agences de gestion des catastrophes des pays concernés plutôt que de dépêcher une équipe de spécialistes dans ces pays. Il a par ailleurs organisé une série de webinaires sur l'économie spatiale, des réunions en ligne visant à aider les personnes originaires de pays en développement à préparer leurs candidatures aux possibilités offertes dans le cadre de l'initiative « Accès à l'espace pour tous » ainsi que des cours en ligne ouverts à toutes et à tous sur l'utilisation des applications géospatiales aux fins de la gestion des risques de catastrophe. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 2.
- 6.25 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, le Bureau a retenu de nouvelles possibilités et apporté des aménagements à certaines activités prévues, qui concourent aux objectifs du programme. Ainsi, il a créé, sur le portail de connaissances d'UN-SPIDER, une page

consacrée aux interventions d'urgence face à la COVID-19, regroupant des exemples, issus d'organismes nationaux, d'organisations internationales et régionales, du milieu universitaire, de la société civile et du secteur privé, de la façon dont les techniques spatiales contribuent à la riposte. En complément de ce recueil de ressources, il a organisé un webinaire intitulé « Space4Health ». Les nouveaux produits et les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

- 6.26 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, le Bureau tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Dans le cadre de son modèle visant à reconstruire en mieux, il mènera des ateliers et des activités de formation virtuels sur tel ou tel sujet, comme il l'a déjà fait en 2020 avec sa série consacrée à l'économie spatiale. En outre, il mettra au point de nouveaux supports de formation et organisera d'autres activités éducatives en ligne afin de faire profiter de ces possibilités à un nombre accru de participants originaires d'un plus grand nombre de pays.

Résultats escomptés pour 2022

- 6.27 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : ouvrir à tous les portes de l'espace¹

Exécution du programme en 2020

- 6.28 Le Bureau a continué d'aider les États Membres à renforcer leur capacité d'utiliser les sciences et techniques spatiales et leurs applications, notamment à augmenter leurs capacités de mise au point de satellites. En partenariat avec le prestataire de services de lancement, le Bureau a sélectionné la prochaine équipe qui bénéficierait du programme (la première issue d'une organisation intergouvernementale régionale) et fourni un soutien technique continu aux États Membres construisant pour la première fois un petit satellite, avant la remise de celui-ci au prestataire en vue du lancement. En outre, en 2020, il a prolongé l'accord de partenariat, permettant ainsi la poursuite du programme et des possibilités offertes à ce titre jusqu'en 2024, et publié un avis concernant une possibilité supplémentaire, pour les États Membres intéressés, de mettre au point leur premier satellite sous les auspices de l'ONU.
- 6.29 Le travail effectué a permis au Guatemala de mettre au point son tout premier satellite en 2019 et de le mettre en orbite autour de la Terre en 2020 ; le nombre total de pays en développement s'étant dotés de capacités nationales de mise au point de satellites et ayant lancé leur premier satellite dans l'espace au titre du partenariat a ainsi été porté à deux, ce qui n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, qui était de trois pays, dont il est question dans le budget-programme de 2020. Cette cible n'a pas pu être atteinte en raison de la nécessité de trouver une nouvelle fenêtre de lancement afin de disposer de plus de temps pour achever la mise au point technique du satellite.

Projet de plan-programme pour 2022

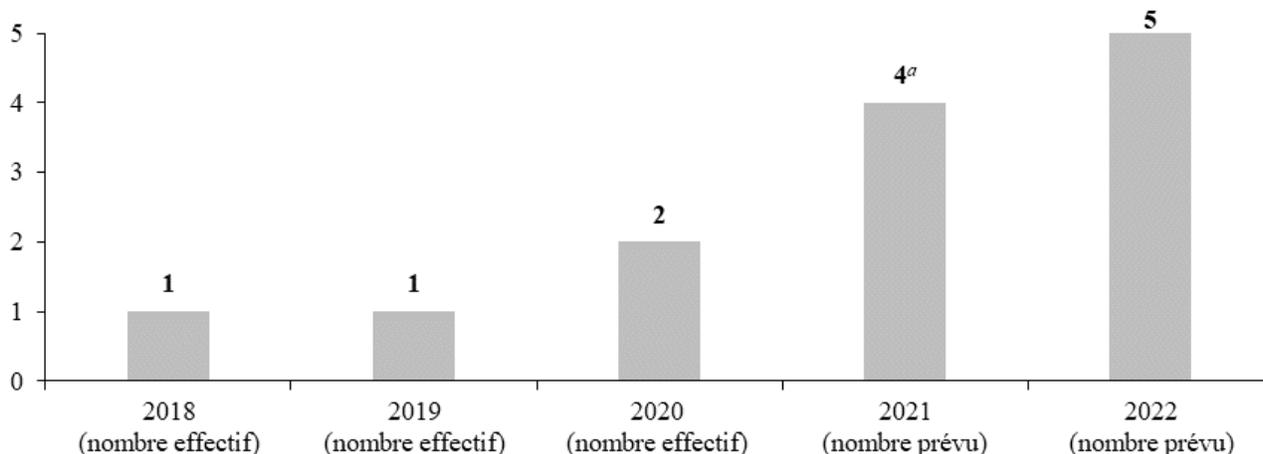
- 6.30 Dans le cadre du programme et conformément au mandat fixé, le Bureau poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au programme en prenant en considération la nécessité de renforcer l'appui apporté aux équipes qui ont réussi à intégrer le programme et de laisser plus de temps pour mettre à l'essai les petits satellites et déterminer s'ils sont au point techniquement, afin de pouvoir les remettre au prestataire de lancement suffisamment

¹ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 6)].

en amont de la fenêtre de lancement prévue. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir fig. 6.II).

Figure 6.II

Mesure des résultats : nombre total de pays en développement ayant lancé leur premier satellite dans l'espace



^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : améliorer l'accès à l'espace²

Exécution du programme en 2020

- 6.31 Le Bureau a poursuivi ses efforts visant à améliorer l'accès à l'espace en offrant aux pays la possibilité de développer leur capacité de construire et de lancer un petit satellite et de réaliser des expériences en hypergravité et en microgravité. Pour chacune de ces possibilités, il a organisé une série de manifestations en ligne dans le cadre desquelles il a fourni aux personnes et équipes intéressées des conseils techniques et leur a présenté les bonnes pratiques suivies par les précédents bénéficiaires afin de les aider à préparer leur candidature. En outre, en collaboration avec son prestataire de lancement, le Bureau a annoncé que trois équipes supplémentaires avaient été sélectionnées pour mener leurs expériences en orbite ; il a établi ou renouvelé des partenariats avec des parties prenantes en vue d'élargir les services aux États Membres et mené des activités de sensibilisation et d'information visant à garantir la conduite responsable des activités spatiales et l'immatriculation des objets lancés dans l'espace et à fournir aux nouveaux acteurs un soutien en matière de droit de l'espace et de politiques spatiales.
- 6.32 Le travail effectué a permis de porter à cinq le nombre d'États Membres ayant accédé à l'espace en 2020, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir huit États Membres, dont il est question dans le budget-programme de 2021. En raison des restrictions de déplacement liées à la COVID-19, deux des équipes sélectionnées pour entreprendre des expériences en hypergravité et en microgravité n'ont pas pu mettre à profit les possibilités offertes. Le report, en 2020, du lancement du premier satellite construit par le Guatemala (initialement prévu pour 2019) a également eu des conséquences.

Projet de plan-programme pour 2022

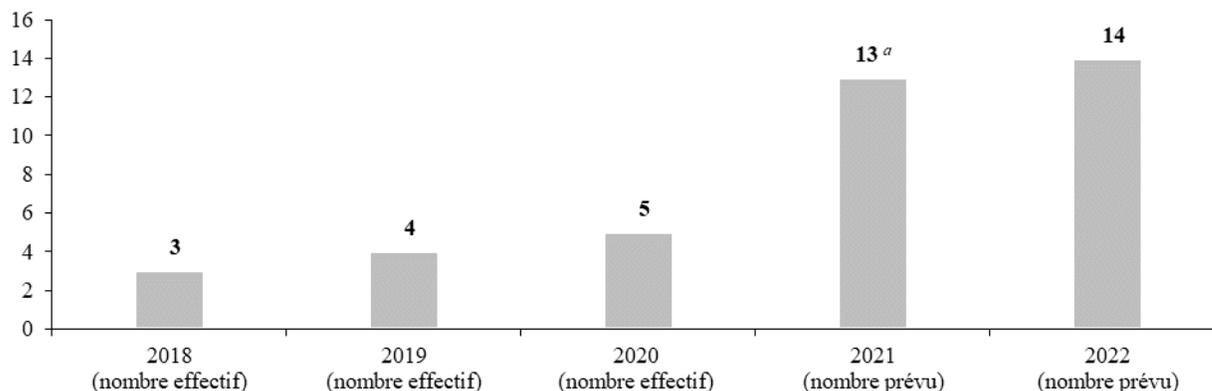
- 6.33 Dans le cadre du programme et conformément au mandat fixé, le Bureau poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif, le Bureau poursuivra ses efforts visant à élargir l'éventail des possibilités offertes aux pays en développement d'entreprendre des recherches de pointe, notamment d'exploiter une charge utile dans une station spatiale ou de

² Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

recevoir des télescopes et des formations pour observer l'univers. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir fig. 6.III).

Figure 6.III

Mesure des résultats : nombre total d'États Membres ayant accédé à l'espace



^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : protection renforcée du spectre des systèmes mondiaux de navigation par satellite

Projet de plan-programme pour 2022

6.34 Les services de positionnement, de navigation et de synchronisation par satellite présentent de nombreux avantages et peuvent être utilisés dans des domaines aussi variés que ceux de l'agriculture de précision, des transactions bancaires (en raison, notamment, de l'exactitude des données temporelles fournies aux guichets bancaires automatisés) et de l'aviation (où ils permettent par exemple de s'appuyer sur des données de navigation fiables pour les manœuvres de décollage et d'atterrissage). Les systèmes mondiaux de navigation par satellite sont toutefois vulnérables aux interférences, notamment les signaux qu'émettent les stations de télévision, les réseaux de téléphonie mobile et les dispositifs de brouillage et de mystification de réseaux. Une bonne gestion du spectre (c'est-à-dire des fréquences) est donc essentielle pour garantir que les services qui dépendent de ces systèmes restent disponibles en permanence. Le Bureau, qui assure le secrétariat exécutif du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, fournit des services en la matière et encourage les discussions et la coordination multilatérales, et organise des formations, des séminaires techniques et des ateliers régionaux sur l'utilisation des technologies liées à ces systèmes, notamment en ce qui concerne la protection du spectre contre les interférences.

Enseignements tirés et changements prévus

6.35 Les enseignements tirés sont les suivants : il est nécessaire d'aider le Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite à faire mieux connaître et mieux comprendre l'importance de protéger le spectre, ainsi que de veiller à ce que des mesures soient prises aux niveaux international et national pour réduire les erreurs de signaux et maximiser les performances des récepteurs des systèmes mondiaux de navigation par satellite, l'objectif étant d'accroître la fiabilité des fonctions de positionnement et de synchronisation, qui, combinées aux activités d'observation de la Terre, contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable. Compte tenu de ces enseignements, le Bureau entend accorder une attention accrue dans ses activités de renforcement des capacités à la protection du spectre et à la détection et l'atténuation des interférences, afin d'encourager et de faciliter des discussions plus poussées entre les experts et les régulateurs, y compris dans les pays en développement. Il s'emploiera en outre à élaborer du contenu, pédagogique et autre, sur la protection des signaux émis par les systèmes mondiaux de navigation

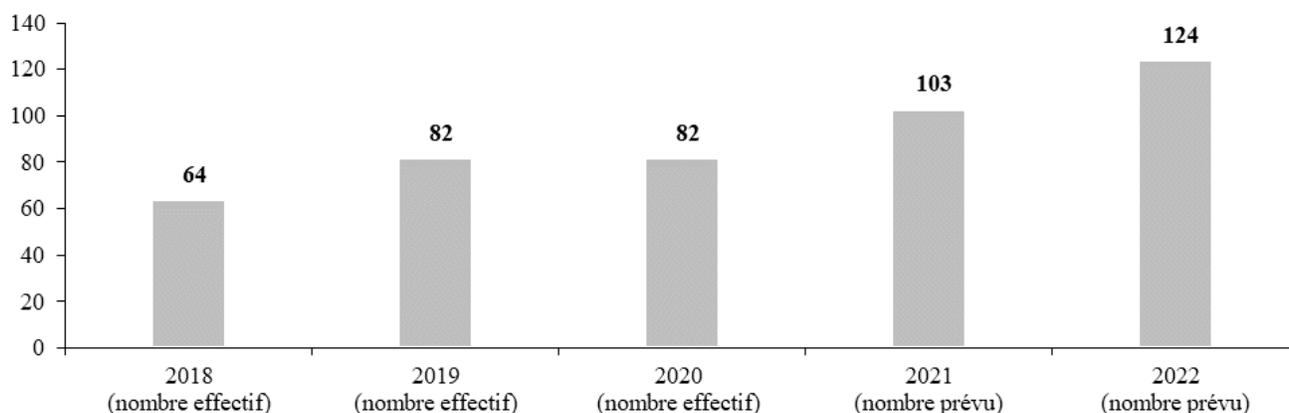
par satellite, qui pourra être largement diffusé et inclus dans les programmes éducatifs des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 6.36 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme en témoigne le nombre de spécialistes (124 en 2022) se voyant offrir la possibilité d'être formés à la protection du spectre des systèmes mondiaux de navigation par satellite et à la détection et l'atténuation des interférences (voir figure 6.IV).

Figure 6.IV

Mesure des résultats : nombre total cumulé de spécialistes se voyant offrir la possibilité d'être formés à la protection du spectre des systèmes mondiaux de navigation par satellite et à la détection et l'atténuation des interférences



Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 6.37 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

1472 A (XIV)	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	2777 (XXVI)	Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux
1721 B (XVI)	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	3234 (XXIX)	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
2222 (XXI)	Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes	3235 (XXIX)	Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique
2345 (XXII)	Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique	34/68	Accord régissant les activités des États sur la lune et les autres corps célestes
2453 (XXIII)	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	37/90	Deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
2601 (XXIV)	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	37/92	Principes régissant l'utilisation par les États de satellites artificiels de la Terre aux fins de la télévision directe internationale
		41/65	Principes sur la télédétection
		47/68	Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace

54/68	Troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
59/2	Examen de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	72/78	Déclaration sur le cinquantième anniversaire du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes
59/115	Application de la notion d'« État de lancement »	72/79	Examen du cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
61/110	Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence	73/6	Cinquantenaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique : l'espace comme moteur de développement durable
61/111 ; 64/86 ; 71/90 ; 74/82	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	74/115	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
62/101	Recommandations visant à renforcer la pratique des États et des organisations internationales intergouvernementales concernant l'immatriculation des objets spatiaux	75/36	Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable
65/271	Journée internationale du vol spatial habité	75/92	Continuité des travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires
68/50 ; 75/69	Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales	75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
68/74	Recommandations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique		
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)		

Décisions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

1/CP.21 Adoption de l'Accord de Paris

Produits

6.38 On trouvera dans le tableau 6.1 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 6.1
Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	95	66	90	90
1. Rapports présentés au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, y compris à son sous-comité scientifique et technique et à son sous-comité juridique	95	66	90	90
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	74	27	62	62

Titre II Affaires politiques

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
2. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
3. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
4. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
5. Séances de la Quatrième Commission et de son Groupe de travail plénier consacrées au point de l'ordre du jour intitulé « Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace »	3	3	3	3
6. Séances du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, y compris de son sous-comité scientifique et technique et de son sous-comité juridique	58	20	56	56
7. Consultations intersessions du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 »	10	–	–	–
8. Consultations intersessions sur le Bureau pour le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales	–	1	–	–
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	14	4	14	14
9. Services de secrétariat exécutif fournis au Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et à son forum des fournisseurs	10	–	10	10
10. Services de secrétariat fournis au Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales	4	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	42	40	54	76
11. Ateliers et réunions consultatives techniques sur le droit de l'espace, les politiques spatiales et d'autres aspects juridiques des activités spatiales, notamment à l'intention de nouveaux acteurs	3	8	3	15
12. Séminaires, ateliers et activités de formation et de recherche sur les sciences et techniques spatiales et leurs applications	20	14	24	24
13. Ateliers et séances de formation sur l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes	11	11	19	30
14. Forum mondial de l'espace	4	2	4	3
15. Tables rondes et réunions sur l'espace pour les femmes	3	5	3	3
16. Forum public à l'intention des États Membres et des organismes des Nations Unies sur l'utilisation des techniques spatiales	1	–	1	1
Publications (nombre de publications)	5	1	5	8
17. Publications sur les travaux et activités du Bureau et du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	5	1	5	8
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	39	55	54	59
18. Informations fournies conformément aux traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique	4	8	4	4
19. Informations fournies conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique et à la résolution 1721 B (XVI) de l'Assemblée générale	35	47	50	55

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : appui normatif apporté au Groupe de travail C (sur la diffusion de l'information et le renforcement des capacités) du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite ; conseils d'experts, assistance technique et soutien et services consultatifs apportés aux États Membres, à leur

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

demande, concernant : a) l'immatriculation de plus de 1 200 objets spatiaux lancés dans l'espace ; b) les sciences et techniques spatiales et leurs applications ; b) les activités pédagogiques et opérationnelles des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU ; c) l'utilisation d'informations d'origine spatiale dans les plans et politiques de gestion des catastrophes et les activités de gestion des risques, dans environ quatre États Membres ; d) les informations d'origine spatiale communiquées aux utilisateurs finaux, l'objectif étant d'appuyer les interventions d'urgence et les opérations humanitaires, dans au moins cinq pays en développement ; mise à disposition de bourses de longue durée pour participer à des programmes relevant du domaine des sciences et techniques spatiales et de leurs applications ; organisation de cours en ligne ouverts et de grande ampleur ; soutien normatif apporté au réseau Space4Women, dont les activités ont une portée mondiale et qui profite d'une grande diversité géographique ; services de secrétariat fournis à la session annuelle (deux jours) d'ONU-Espace.

Bases de données et supports numériques : tenue à jour des sites Web et bases de données suivantes : a) registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique ; b) informations fournies conformément aux traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique ; c) site Web du Bureau des affaires spatiales et bases de données connexes ; d) portail de connaissances d'UN-SPIDER ; e) portail du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite ; f) portail de Space4Water ; g) recueil de solutions spatiales ; h) site Web du réseau Space4Women ; i) site Web de Space Sustainability ; j) recueil de textes de loi sur le droit spatial national.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : expositions mettant en lumière les avantages des techniques spatiales ; exposés sur les travaux menés par l'ONU dans le domaine spatial organisés à l'intention des États Membres, d'organisations intergouvernementales et d'entités non gouvernementales ; documents de promotion, de formation, de sensibilisation et d'information concernant les travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, les activités spatiales menées par les Nations Unies et les travaux du Bureau ; manifestations visant à célébrer des exploits ou des anniversaires d'événements liés au domaine spatial.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués et conférences de presse sur les travaux du Bureau ainsi que du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires, et sur certains domaines d'action du Bureau.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Vue d'ensemble

6.39 On trouvera dans les tableaux 6.2 à 6.4 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 6.2

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2020 (dépenses effectives) ^a	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Poste	3 571,4	3 590,8	–	–	–	–	–	3 590,8
Autres dépenses de personnel	24,8	95,2	–	–	–	–	–	95,2
Dépenses de représentation	–	0,8	–	–	–	–	–	0,8
Consultants	–	87,0	–	–	(6,4)	(6,4)	(7,4)	80,6
Experts	–	23,4	–	–	–	–	–	23,4
Voyages du personnel	0,1	98,6	–	–	(1,2)	(1,2)	(1,2)	97,4
Services contractuels	44,0	136,3	–	–	37,6	37,6	27,6	173,9
Frais généraux de fonctionnement	12,9	26,5	–	–	–	–	–	26,5
Fournitures et accessoires	1,2	2,3	–	–	–	–	–	2,3
Mobilier et matériel	6,9	11,8	–	–	–	–	–	11,8
Subventions et contributions	215,0	420,9	–	–	(30,0)	(30,0)	(7,1)	390,9
Autres	0,4	–	–	–	–	–	–	–
Total	3 876,6	4 493,6	–	–	–	–	–	4 493,6

^a Au moment de l'établissement du présent rapport, les dépenses figurant dans ce tableau et les tableaux qui suivent ne sont pas définitives et pourraient faire l'objet d'ajustements pouvant entraîner des différences mineures entre les informations ici présentées et les états financiers qui seront publiés d'ici au 31 mars 2021.

Tableau 6.3

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022

(Nombre de postes)

	Nombre	Classe
Effectif approuvé pour 2021	23	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 5 G(AC)
Changements relatifs aux postes	–	
Effectif proposé pour 2022	23	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 5 G(AC)

Note : l'abréviation ci-après est utilisée dans les tableaux et figures : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Tableau 6.4
Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

Catégorie	Effectif approuvé pour 2021	Changements				Total	Effectif proposé pour 2022
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							
D-2	1	–	–	–	–	1	
D-1	1	–	–	–	–	1	
P-5	2	–	–	–	–	2	
P-4	7	–	–	–	–	7	
P-3	4	–	–	–	–	4	
P-2/1	3	–	–	–	–	3	
Total partiel	18	–	–	–	–	18	
Agents des services généraux et des catégories apparentées							
Agents des services généraux (Autres classes)	5	–	–	–	–	5	
Total partiel	5	–	–	–	–	5	
Total	23	–	–	–	–	23	

6.40 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 6.5 à 6.7 et dans la figure 6.V.

6.41 Comme le montrent les tableaux 6.5 1) et 6.6 1), les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 4 493 600 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 6.5
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement et composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Composante	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Programme de travail	3 876,6	4 493,6	–	–	–	–	–	4 493,6	
Total partiel (1)	3 876,6	–	–	–	–	–	–	4 493,6	

Titre II Affaires politiques

2) *Ressources extrabudgétaires*

<i>Composante</i>	<i>2020 (dépenses effectives)</i>	<i>2021 (estimations)</i>	<i>Variation</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>2022 (prévisions)</i>
Programme de travail	1 089,3	1 139,7	305,5	26,8	1 445,2
Total partiel (2)	1 089,3	1 139,7	305,5	26,8	1 445,2
Total	4 935,9	5 633,3	305,5	5,4	5 938,8

Tableau 6.6

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2022, par source de financement et composante

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

<i>Composante</i>	<i>Effectif approuvé pour 2021</i>	<i>Changements</i>			<i>Total</i>	<i>Effectif proposé pour 2022</i>
		<i>Ajustements techniques</i>	<i>Nouveaux mandats et mandats élargis</i>	<i>Autres changements</i>		
Programme de travail	23	–	–	–	–	23
Total partiel (1)	23	–	–	–	–	23

2) *Ressources extrabudgétaires*

<i>Composante</i>	<i>2021 (estimations)</i>	<i>2022 (prévisions)</i>
Programme de travail	7	7
Total partiel (2)	7	7
Total	30	30

Tableau 6.7

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	<i>2020 (dépenses effectives)</i>	<i>2021 (crédits ouverts)</i>	<i>Changements</i>				<i>Total</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>2022 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
			<i>Ajustements techniques</i>	<i>Nouveaux mandats et mandats élargis</i>	<i>Autres changements</i>				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Poste	3 571,4	3 590,8	–	–	–	–	–	–	3 590,8
Autres objets de dépense	305,3	902,8	–	–	–	–	–	–	902,8
Total	3 876,6	4 493,6	–	–	–	–	–	–	4 493,6

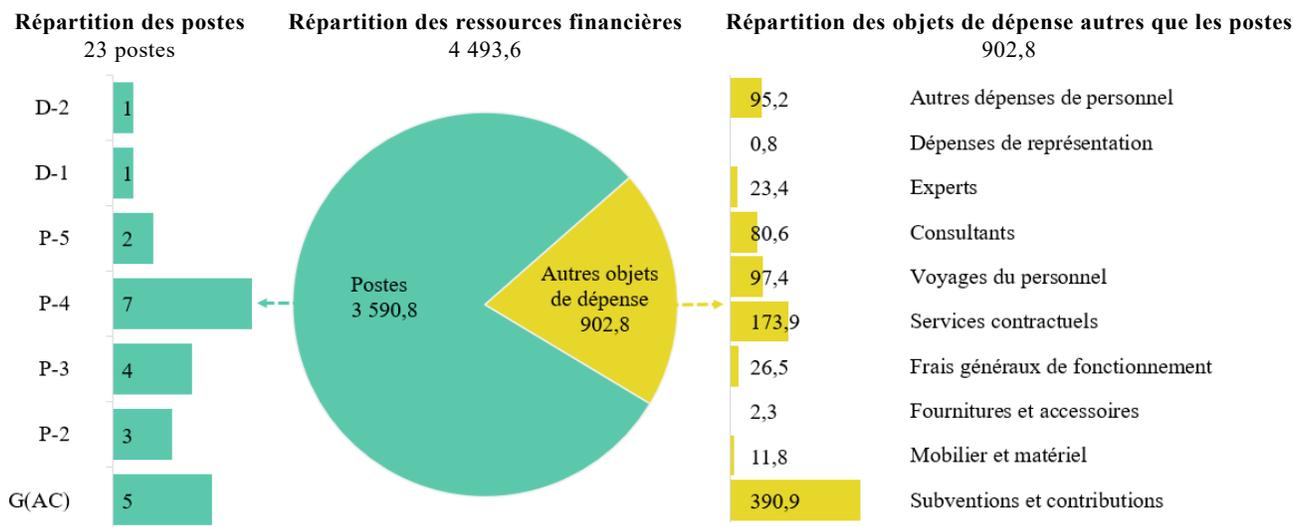
Postes, par catégorie

Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		18	–	–	–	–	–	–	18
--	--	----	---	---	---	---	---	---	----

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	–	–	–	–	5
Total		23	–	–	–	–	23

Figure 6.V
Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

- 6.42 Comme le montrent les tableaux 6.5 2) et 6.6 2), le Bureau devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces et en nature, qui compléteront les ressources du budget ordinaire. En 2022, il devrait bénéficier de ressources extrabudgétaires d'un montant de 1 445 200 dollars, dont sept postes, qui lui permettront d'offrir des activités de renforcement des capacités aux États Membres et de leur fournir divers autres services. Ces ressources représentent 24 % des ressources totales du programme. L'augmentation des ressources extrabudgétaires, qui devrait être de 305 500 dollars, tient principalement à la reprise prévue et à l'exécution sur place de certaines activités de renforcement des capacités, de fourniture de conseils techniques et de sensibilisation organisées à l'intention des États Membres.
- 6.43 Les contributions en nature que le Bureau devrait recevoir sont estimées à 741 000 dollars : elles prennent la forme de personnel détaché à titre gracieux auprès du Bureau et d'installations de conférence, de services de réunion, de services d'hébergement et de restauration mis à la disposition des participants, de services de transport et d'autres services contractuels fournis à titre gracieux pour les ateliers, les cours, les séminaires et autres activités organisés par le Bureau.
- 6.44 C'est au Bureau qu'il incombe de superviser l'utilisation des ressources extrabudgétaires, conformément à la délégation de pouvoir du Secrétaire général.
- 6.45 On trouvera dans le tableau 6.8 des informations sur le respect des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion. En raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions qu'elle a

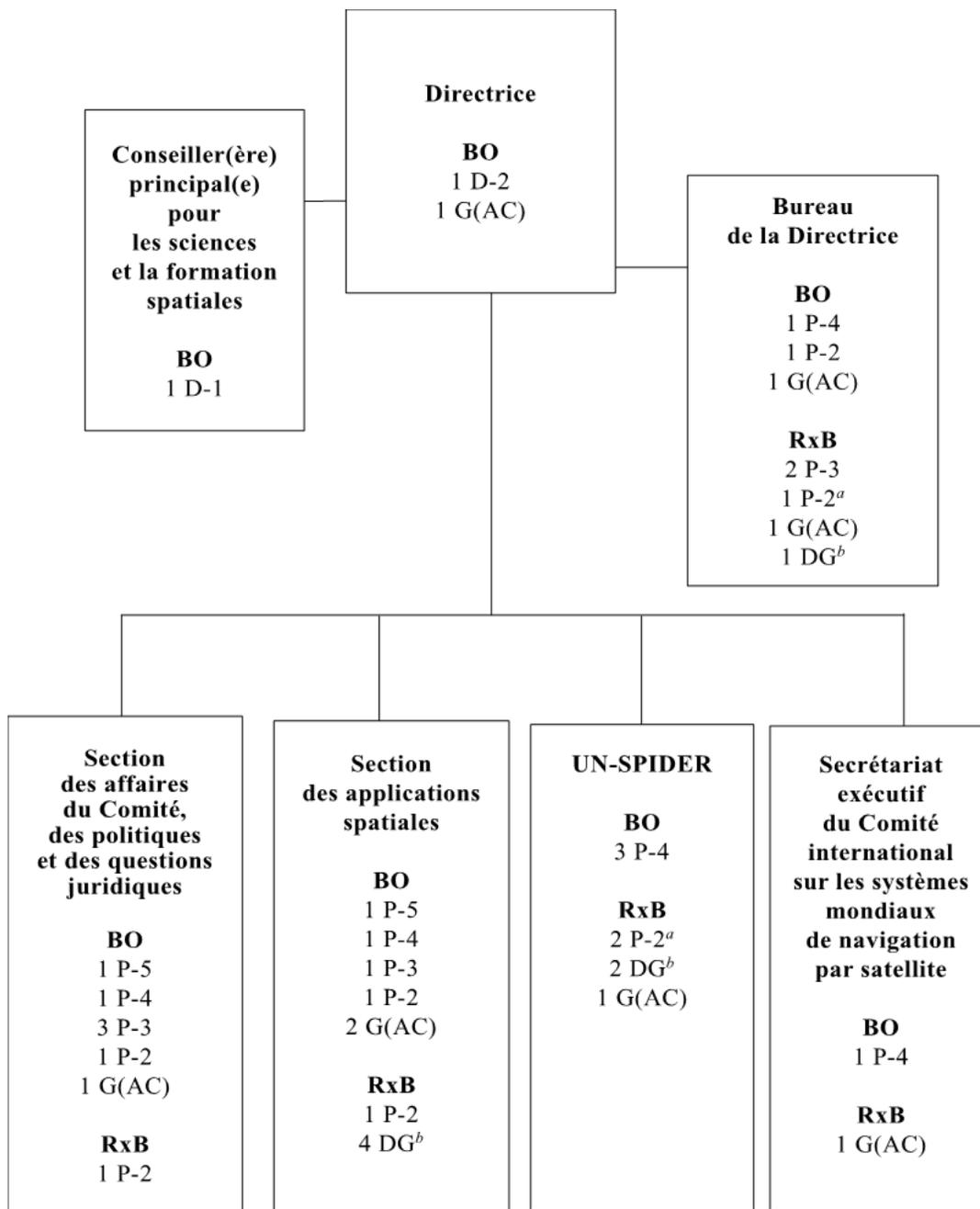
entraînées sur les voyages en 2020, le Bureau a eu des difficultés à se conformer aux exigences imposées en matière de délais d'achat des billets d'avion, qui n'ont pu être respectés que dans 62 % des cas, contre 84 % en moyenne les années précédentes. Les mesures prises par le Bureau pour améliorer le respect des délais ont consisté pour le comité de gestion à se pencher sur la question à l'occasion de ses réunions mensuelles de façon à réduire le nombre de cas où des billets étaient achetés peu avant le départ pour des motifs sur lesquels le Bureau avait prise.

Tableau 6.8
Respect des délais
(En pourcentage)

	<i>2019</i> <i>(taux effectif)</i>	<i>2020</i> <i>(taux effectif)</i>	<i>2021</i> <i>(taux prévu)</i>	<i>2022</i> <i>(taux prévu)</i>
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	88	62	100	100

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2022



Abbreviations : BO : budget ordinaire ; DG : détachement à titre gracieux ; G(AC) : agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB : ressources extrabudgétaires ; UN-SPIDER : Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence.

^a Administrateur(trice) auxiliaire.

^b Personnel détaché à titre gracieux par les forces aériennes brésiliennes, l'Agence chinoise pour les vols spatiaux habités, l'Agence spatiale chinoise, l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale (JAXA), le Ministère chinois des affaires civiles et le Département d'État des États-Unis.

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Bureau des services de contrôle interne (rapport n° IED-19-003)

Recommandation A : En prévision de l'augmentation du nombre d'objets lancés dans l'espace dans un avenir proche, le Bureau des affaires spatiales devrait revoir et moderniser sa procédure d'immatriculation et les moyens dont il dispose de façon à pouvoir procéder à un nombre élevé d'immatriculations.

Recommandation B : Une évaluation des besoins des pays émergents et des pays qui ne sont pas des puissances spatiales ayant montré que ceux-ci bénéficieraient d'un renforcement de leurs capacités dans le domaine spatial ainsi que d'une analyse systématique des avantages comparatifs découlant, de façon plus générale, des sciences et techniques spatiales et de leurs applications, le Bureau devrait multiplier les programmes visant à répondre aux besoins des États Membres en matière de capacités spatiales, y compris en ce qui concerne la gestion des catastrophes, et redéfinir ses priorités relatives à l'allocation des ressources.

Recommandation C : S'agissant du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence, le Bureau devrait, en consultation avec ses principaux donateurs, élaborer et mettre en œuvre des plans d'action pour favoriser un renforcement plus ciblé et durable des capacités d'utilisation des techniques spatiales aux fins de la gestion des catastrophes.

Recommandation D : Le Bureau devrait nouer des partenariats avec des organismes des Nations Unies très présents dans les pays qui l'intéressent, afin de renforcer l'intégration des applications spatiales dans les processus de développement national au sens large, d'accroître ses capacités de suivi et d'évaluation et de garantir la pérennité des résultats obtenus.

Recommandation en cours d'application. En 2021, le Bureau cherchera à définir les critères et les exigences devant être respectés lors de la création d'une plateforme en ligne, dont la mise en service est prévue pour 2022, et d'un tableau de bord destinés à faciliter les demandes d'immatriculation et leur traitement.

Recommandation en cours d'application. Le Bureau tient compte des besoins des pays émergents et des pays qui ne sont pas des puissances spatiales lors de la planification et de l'exécution de ses programmes et décide des résultats à atteindre et de la façon d'allouer ses ressources conformément à son mandat, à ses responsabilités et au budget dont il dispose. Cette recommandation devrait être pleinement appliquée d'ici le mois de décembre 2021.

Recommandation appliquée avec succès. Avec le soutien des États Membres et de ses donateurs, le Bureau a élaboré de nouveaux plans d'action s'étendant jusqu'en 2023, qui portent, entre autres, sur le recours à de nouvelles méthodes de formation et garantiront un renforcement des capacités plus ciblé et durable.

Recommandation en cours d'application. Le Bureau a toujours accordé une grande importance au fait d'offrir de nouvelles possibilités aux États Membres et de mettre à profit et renforcer les partenariats noués de longue date avec des parties prenantes soutenant ses initiatives de renforcement des capacités, de consolidation des institutions et de formation, notamment des entités des Nations Unies. Dans ce contexte, il entend mettre au point et utiliser des mécanismes lui permettant d'améliorer le suivi et l'évaluation des résultats obtenus grâce à ces partenariats, dans la limite des ressources disponibles. Cette recommandation devrait être pleinement appliquée d'ici le mois de décembre 2023.

Recommandation E : Le Bureau devrait surveiller et élargir ses réseaux en vue d'accroître les occasions de collaboration entre et parmi eux, de favoriser les synergies et de mieux faire connaître l'éventail de possibilités offertes par les sciences et les techniques spatiales et leurs applications.

Recommandation F : Le Bureau devrait renforcer la collaboration transversale et ses capacités en matière de gestion de projets.

Recommandation appliquée avec succès. En 2019 et en 2020, le Bureau a tiré parti des partenariats et des réseaux existants et collaboré avec les États Membres et diverses entités s'occupant de questions spatiales pour accroître l'éventail de possibilités de renforcement des capacités s'offrant aux États Membres, notamment pour ce qui est de la mise au point de petits satellites, des recherches portant sur la microgravité et l'apesanteur, du droit de l'espace et de l'économie spatiale.

Recommandation appliquée avec succès. En 2019 et 2020, le Bureau a adopté un certain nombre de mesures – en matière notamment de flux de travail et de structure opérationnelle – afin d'améliorer ses processus d'élaboration de projets, et collaboré plus étroitement avec d'autres entités à la réalisation de divers objectifs et activités portant, entre autres, sur l'utilisation de solutions spatiales pour la gestion des catastrophes, sur Space4Women, sur l'importance des débris spatiaux, sur le droit de l'espace (à l'intention de nouveaux acteurs) et sur la viabilité des activités spatiales.
